

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Halle des 5 fontaines à DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRELA, Françoise THOMAS, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE et Hubert REINICHE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Gilles PERRIN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jean Michel TALON, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Hamid HAMLIL à Anaïs MONNIER, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Gilles COURGEY et Chantal BEQUILLARD à Thomas BIETRY, Jean-Michel TALON à Christian RAYOT, Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 21 juin 2021 | Le 21 juin 2021 | En exercice | 50 |
| | | Présents | 35 |
| | | Votants | 41 |

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

2021-05-19 Fonds de concours enveloppe 2021 à la commune de Saint-Dizier-l'Evêque- Achat d'une friche agricole et création d'un atelier communal

Rapporteur : Claude MONNIER

Vu l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la demande de fonds de concours présentée par la commune de Saint-Dizier-l'Evêque,

Dans le cadre de l'enveloppe fonds de concours votée lors du BP 2021, la commune de Saint-Dizier-l'Evêque a sollicité la CCST pour :

- L'achat d'une friche agricole et la création d'un atelier communal.

Le coût total estimatif de cette opération est de 92 357.40 € HT.

Budget prévisionnel

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|---|------------------|-------------------------|------------------|
| Libellé | Montant HT | Détail | Montant HT |
| Achat d'une friche agricole et création d'un atelier communal | 92 357.40 | Fonds de concours CCST | 33 689.70 |
| | | Département | 24 978.00 |
| | | Autofinancement commune | 33 689.70 |
| TOTAL | 92 357.40 | TOTAL | 92 357.40 |

Compte tenu :

- Que le projet soutenu est bien un investissement ;
- Que le **fonds de concours ne pourra excéder le montant investi par la commune après déduction des subventions ou recettes liées au bien à aménager** (art L5214-16 du CGCT. En cas d'attribution d'une subvention supplémentaire, le fonds de concours sera recalculé afin de ne pas excéder la part d'autofinancement de la commune).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Dizier-l'Evêque pour l'achat d'une friche agricole et la création d'un atelier communal,
- De plafonner ce fonds de concours à un montant de 33 689.70 € (trente-trois mille six cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix centimes) dans la limite prévue par l'article L5214-16 du CGCT,
- D'autoriser le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours, en vérifier la juste affectation, engager et signer toutes actions ou documents s'y référant.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **LUNDI**

Le Président,

Le Président
Christian



Le Président,

12 JUL. 2021

Le Président
Christian RAYOT

